



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation critique de la presse et de la liberté d'informer en Palestine

Question écrite n° 60

Texte de la question

Mme Sophie Taillé-Polian alerte Mme la ministre de la culture sur la situation critique de la presse et de la liberté d'informer en Palestine. La fermeture du bureau d'*Al Jazeera* à Ramallah le 22 septembre 2024 par les forces armées israéliennes est une énième entrave au travail des journalistes en Palestine. En Cisjordanie, depuis des années, les professionnels des médias sont empêchés d'exercer leur métier en sécurité, pris pour cible par les forces armées israéliennes. La Palestine est un des dix derniers pays où les journalistes sont le moins en sécurité pour exercer leur métier. Les violations contre la liberté de la presse commises par les forces israéliennes ne sont pas nouvelles, comme en témoigne l'assassinat de la journaliste Shireen Abu Akleh en 2022 en plein reportage. Ces pressions et ces entraves au journalisme sont accentuées depuis le 7 octobre dans les territoires palestiniens occupés comme à Gaza. En effet, Israël cible les journalistes dans l'enclave palestinienne : les bombardements ont causé la mort de près de 150 journalistes. Plusieurs d'entre elles et eux estiment avoir été ciblés spécifiquement alors qu'ils et elles portaient des gilets bleus « Press » identifiables dans le cadre de l'exercice de leurs missions sur le terrain, dans des camps de réfugiés, dans des hôpitaux mais également à leur domicile et dans leurs voitures. Ainsi, la Cour pénale internationale inclue dans son enquête les crimes commis contre les journalistes à Gaza. Gaza continue d'être fermée aux médias internationaux malgré les appels de *Reporters sans frontières* à ouvrir les frontières aux journalistes qui souhaitent y entrer mais également en sortir. Plusieurs journalistes, syndicats et collectifs ont dénoncé dans plusieurs tribunes le climat de terreur qui règne sur les journalistes palestiniens et palestiniennes et ont rappelé que le ciblage des journalistes constitue un crime de guerre. Ces attaques meurtrières et plus largement ces restrictions portent atteinte à grande échelle à la liberté de la presse et d'expression. Ce schéma d'impunité doit cesser de toute urgence. Ainsi Mme la députée souhaite savoir dans quelle mesure la France compte agir après bientôt un an de massacres pour faire respecter le droit international, garantir une information indépendante et pluraliste sur les évolutions du conflit, empêcher ces crimes de guerre et garantir une mise à l'abri sûre et immédiate pour les journalistes palestiniens et palestiniennes et leurs familles.

Texte de la réponse

La France est engagée pour la défense de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de la protection des journalistes partout dans le monde. Elle salue le courage des journalistes qui remplissent leur mission, parfois au péril de leur vie. Sur tous les terrains de guerre ou de conflit, et notamment à Gaza, la France porte et portera toujours une voix ferme contre les menaces et les intimidations qui frappent les journalistes dans l'exercice de leur métier. Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères a eu l'occasion de le rappeler en novembre 2024, à l'occasion de la remise du prix Anna Politkovskaïa-Arman Soldin du courage journalistique à un journaliste israélien, Yuval Abraham, et à un journaliste palestinien, Basel Adra, pour leurs travaux, individuels et conjoints, sur la colonisation israélienne en Cisjordanie. A ce titre, nous avons, à plusieurs reprises, exprimé notre vive préoccupation s'agissant du lourd tribut payé par les journalistes à Gaza. Selon *Reporters sans frontières*, plus de 100 journalistes ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions à Gaza depuis le 7 octobre 2023. Nous avons exigé leur protection à plusieurs reprises et demandons que toute la

lumière soit faite sur les circonstances de leur décès. Les civils doivent être protégés, particulièrement les journalistes qui doivent pouvoir exercer leur profession librement et en toute sécurité. C'est une obligation internationale, mais c'est aussi un impératif moral. Depuis le mois d'octobre 2023, nous sommes pleinement mobilisés pour permettre à tous les ressortissants français et à leurs ayants droits - dont des journalistes - de quitter la bande de Gaza. Il s'agit d'une opération complexe. À ce jour, 260 personnes au total ont pu partir. S'agissant des journalistes et personnalités qui nous ont été signalées, nous cherchons activement, en lien avec nos partenaires de la région, des solutions pour leur mise en sécurité, hors de la bande de Gaza.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Taillé-Polian](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 janvier 2025

Question publiée au JO le : [1er octobre 2024](#), page 5003

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2025](#), page 1580